



ARRETE N°18-048

ARRÊTÉ D'OUVERTURE MODIFIÉ

Examen professionnel d'avancement au grade
d'éducateur des activités physiques et sportives principal
de 1^{ère} classe
Session 2019

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Vu le décret n°2011-793 du 28 juin 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu au II de l'article 17 du décret n°2011-605 du 30 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;

Vu la délibération n°33-2018 du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher en date du 31 mai 2018 autorisant le Président à engager les procédures d'organisation des concours et examens ;

Vu la convention relative à l'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe, session 2019, conclue entre le Centre de Gestion de Loir-et-Cher et les Centres de Gestion du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loiret, de Seine-et-Marne et les Centres Interdépartementaux de Gestion de la Petite Couronne et de la Grande Couronne ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Un examen professionnel d'accès au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe est ouvert par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.

ARTICLE 2: La période de préinscription en ligne et de retrait des notices individuelles d'inscription est fixée du **4 septembre au 10 octobre 2018**. Les demandes d'inscription sont à effectuer par internet sur le site www.cdg-41.org ou à défaut par télécopie, par courriel ou par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) ; le retrait peut également s'effectuer sur place aux heures d'ouverture des bureaux.

**Centre Départemental de Gestion
3 rue Franciade
41260 La Chaussée-Saint-Victor**

ARTICLE 3 : La date limite du dépôt des dossiers de candidature est fixée au **18 octobre 2018** (cachet de la poste faisant foi pour les dossiers adressés par voie postale) et **18 octobre 2018 à 16 heures 30** pour les dossiers déposés au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.

ARTICLE 4 : L'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe se déroulera **le 17 janvier 2019** dans le Loir-et-Cher.

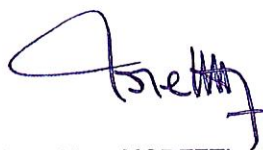
ARTICLE 5 : Une décision ultérieure fixera les autres modalités de cet examen.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication.

ARTICLE 7 : Monsieur le Président du Centre de Gestion de Loir-et-Cher certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à La Chaussée-Saint-Victor, le 12 juillet 2018

LE PRESIDENT,



Jean-Marc MORETTI

